

IPI

INTERNATIONAL
PEACE
INSTITUTE

Hiérarchisation et ordonnancement des mandats de maintien de la paix : Le cas de la MINUSS

FÉVRIER 2020



STIMSON

Le 6 février 2020, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé un atelier de réflexion sur le mandat et la stratégie politique de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Il s'agissait là du quinzième atelier d'une série portant sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux hiérarchiser, ordonnancer et ancrer dans une stratégie politique les activités prévues dans les mandats des opérations de paix. Le présent compte rendu de réunion a été corédigé par l'IPI, le Stimson Center et le Security Council Report. Il récapitule les principaux points soulevés au cours du débat selon la règle de non-attribution de la Chatham House et ne reflète pas nécessairement les points de vue de tous les participants. Ce projet est financé avec le soutien du Gouvernement canadien.

Introduction

En mars 2020, on s'attend à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). C'est dans ce contexte que l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé, le 30 janvier 2020, un atelier pour examiner le mandat et la stratégie politique de la MINUSS. Une activité similaire a eu lieu le 6 février 2019, préalablement au dernier renouvellement du mandat de la MINUSS.

Cet atelier visait à donner aux États Membres, à des fonctionnaires de l'ONU et à des experts de l'extérieur la possibilité de parvenir à une compréhension partagée et d'établir une évaluation stratégique commune de la situation au Soudan du Sud. Les échanges de vues qui ont eu lieu à cette occasion ont visé à aider le Conseil de sécurité à prendre des décisions éclairées quant à l'orientation stratégique, à la hiérarchisation des priorités et à l'ordonnancement du mandat de la MINUSS et de ses opérations sur le terrain.

La première séance de l'atelier a porté principalement sur la dynamique actuelle sur les plans de la politique et de la sécurité au Soudan du Sud, notamment en ce qui concerne les faits nouveaux intervenus du point de vue de la formation d'un gouvernement de transition, l'état du processus de paix et les causes fondamentales du conflit. Au cours de la deuxième séance, les participants se sont entretenus des moyens à mettre en œuvre pour adapter le mandat de la MINUSS de manière à renforcer son action et pour aider l'ONU à atteindre ses objectifs au cours de l'année à venir¹.

Analyse du conflit

Depuis la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud en septembre 2018, on a assisté à une réduction persistante du nombre d'actes de violence politique dans ce pays². En vertu du chapitre II de cet accord, les signataires étaient convenus de mettre un terme aux hostilités et d'amorcer le processus de démobilisation et de réintégration de leurs forces³. Toutefois, le processus de mise en œuvre des dispositions

1 Résolution 2459 du Conseil de sécurité de l'ONU (15 mars 2019), document des Nations Unies portant la cote S/RES/2459.

2 *Accord de revitalisation de la résolution du conflit en République du Soudan du Sud*, Addis-Abeba, Éthiopie, 12 septembre 2018.

3 Cet accord a été signé par les deux principales parties au conflit, à savoir le Mouvement populaire de libération du Soudan au gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition, dirigés par le Président Salva Kiir et Riek Machar, respectivement. Il a également été signé par un groupe connu sous le nom d'Anciens détenus, d'autres partis politiques et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud.

énoncées au chapitre I de l'accord, qui prévoient la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, s'est en grande partie enrayé, les parties n'ayant pas réussi à sortir de l'impasse dans laquelle elles ont abouti faute de régler des questions encore en suspens relatives aux arrangements à conclure en matière de sécurité et à la reconfiguration des 32 États du Soudan du Sud. Si les signataires ne sont pas en mesure de régler ces questions et de former un gouvernement en respectant le délai fixé, après prorogation au 22 février 2020, les progrès réalisés jusqu'à présent risquent d'être réduits à néant. En même temps, les civils continuent de faire face à de graves menaces pour leur sécurité, notamment en raison des violences intercommunautaires commises au niveau local et des abus perpétrés par les services de sécurité et les acteurs armés non étatiques.

Les facteurs d'insécurité localisés, qui étaient présents avant le déclenchement du conflit en 2013, ont été exacerbés pendant la guerre civile. La prolifération des armes légères et de petit calibre favorise la criminalité et les violences intercommunautaires. Les tentatives de désarmer les milices communautaires sont rendues difficiles par le fait qu'elles ont établi des liens avec les élites nationales et qu'elles se méfient des pouvoirs publics. La dégradation de l'environnement et les déplacements de populations liés au conflit ont entraîné une augmentation du nombre de différends fonciers, qui se sont encore politisés davantage sous l'effet de la controverse qui se poursuit toujours au sujet de la reconfiguration des limites des États. Les efforts déployés pour régler ces différends sont entravés par le caractère limité de la gouvernance s'exerçant dans la plupart des États, dont certains sont dépourvus de tribunaux capables de fonctionner normalement. L'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a eu pour effet de restreindre les moyens d'action pouvant être utilisés pour agir sur ces facteurs structurels, et il reste déconnecté des processus de paix entrepris au niveau local.

Situation en matière de sécurité

La situation en matière de sécurité au Soudan du Sud s'est améliorée après la signature de l'Accord

revitalisé en 2018, ce qui a permis à ce pays de connaître la période de cessez-le-feu la plus longue depuis le début du conflit, en 2013. Un avantage qui en a résulté a été la réduction sensible des actes de violence politique dans les diverses régions du pays, les incidents de ce type ne se produisant plus que dans des zones restreintes et étant généralement le fait de parties non signataires telles que le Front de salut national dirigé par Thomas Cirillo. En janvier 2020, la Communauté de Sant'Egidio a fourni ses bons offices en vue de la tenue à Rome de négociations qui ont permis à d'autres groupes armés non signataires de participer au processus, ce qui s'est traduit par une réduction immédiate des actes de violence dans la région de l'Équatorie⁴. S'il est vrai que la réduction du nombre d'actes de violence politique a eu pour effet de permettre aux civils et aux acteurs humanitaires de jouir d'une plus grande liberté de mouvement, les progrès enregistrés dans ce domaine ont été limités par l'augmentation des contraintes et des mesures d'obstruction appliquées par les pouvoirs publics et d'autres acteurs depuis la signature de l'accord.

On éprouve des doutes quant à la possibilité de pérenniser ces acquis dans le domaine de la sécurité. Si aucun progrès n'est réalisé sur la voie de la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, les signataires peuvent s'engager de nouveau dans un conflit armé pour atteindre leurs objectifs politiques. En outre, les fonds affectés à la mise en œuvre de l'accord sont insuffisants. Bien que des donateurs externes, au premier rang desquels les États-Unis, aient fourni d'importantes contributions au profit de la structure de financement gérée par les pouvoirs publics, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a signalé un manque de transparence, ce qui entraîne des retards dans l'attribution des fonds, ainsi qu'une répartition partielle des montants affectés aux différentes composantes de l'accord.

Par ailleurs, les problèmes d'insécurité continuent d'être fréquents au niveau local, en particulier dans la région du Jongleï⁵. Les civils sont exposés à des actes tels qu'assassinats ciblés, mauvais traitements, détentions arbitraires et violences sexuelles et sexistes commis par les services de sécurité de

⁴ *Déclaration de Rome* sur le processus de paix au Soudan du Sud, Rome (Italie), 12 janvier 2020.

⁵ Par « région du Jongleï », on entend le territoire compris à l'intérieur des frontières des États du Soudan du Sud telles qu'elles étaient délimitées avant 2015, et cette région comprend actuellement le Jongleï, Fangak, Bieh, Akobo et Boma.

l'État, les groupes armés et les milices communautaires. En cas de reprise des affrontements, il est à prévoir que la sécurité des populations se détériorera rapidement, ce qui entraînera une forte augmentation des besoins à satisfaire pour assurer la protection des civils.

Les priorités énoncées dans le mandat de la MINUSS consistent à assurer la protection des civils, appuyer l'Accord revitalisé, suivre l'évolution de la situation en matière de droits de l'homme, et faciliter la fourniture de l'aide humanitaire. Les forces de maintien de l'ordre concentrent leur action sur la prévention des affrontements entre les principaux groupes armés, en particulier aux abords de Leer et dans l'ancien État de l'Unité⁶. Toutefois, les règles d'engagement qu'elles doivent observer, parallèlement aux contraintes logistiques et au manque de ressources auxquels elles doivent faire face, limitent leur capacité à empêcher les actes de violence localisés commis par des civils armés. Les efforts déployés pour assurer la protection des civils sont essentiellement concentrés dans les six sites de protection que la MINUSS a établis dans le pays et qui accueilleraient 190 455 civils en novembre 2019⁷. Des équipes chargées des affaires civiles ont tenté de remédier à certains problèmes localisés liés à l'insécurité dans les zones situées à une certaine distance de ces sites en ayant recours au déploiement avancé de troupes dans le cadre de la nouvelle stratégie axée sur l'adoption d'une structure en étoile, qui permet de manifester un engagement plus actif sur le terrain dans les zones sensibles recensées. Pour soutenir l'Accord revitalisé, la MINUSS offre ses bons offices aux groupes signataires et appuie les processus de paix locaux, bien que les ressources dont elle dispose pour les promouvoir soient limitées. Dans tous ces domaines d'action, les agents de la mission font face aux problèmes persistants créés par les forces gouvernementales et les groupes armés, qui détiennent occasionnellement des membres du personnel de la MINUSS ou empêchent d'y avoir accès, en violation de l'accord sur le statut des forces.

Incertitude quant à la formation d'un gouvernement de transition

Le processus de formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a atteint un stade crucial à l'approche de la date limite du 22 février 2020. Le Mouvement populaire de libération du Soudan au gouvernement (SPLM-IG) et le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (SPLM-IO) sont dans une impasse en ce qui concerne les dispositions transitoires de sécurité et la reconfiguration des 32 États du Soudan du Sud. Certains progrès ont également été accomplis en ce qui concerne les dispositions transitoires de sécurité, un nombre limité de militaires appartenant aux forces des deux parties ayant été déployés dans des zones affectées à l'entraînement après avoir été stationnés dans des sites de cantonnement. Toutefois, ces zones et sites sont dépourvus des ressources et infrastructures de transport nécessaires pour permettre d'accueillir des militaires supplémentaires. Entretemps, les efforts de médiation entrepris à partir de l'extérieur n'ont pas réussi à mettre un terme à l'impasse dans laquelle se trouvaient les parties quant à la question de la reconfiguration des limites des États. Le Gouvernement sud-africain a organisé deux séries de consultations entre le SPLM-IG et le SPLM-IO en décembre 2019 et janvier 2020, les représentants de ce dernier ayant rejeté les résultats auxquels l'une et l'autre ont abouti⁸.

À ce stade, il est difficile de se prononcer sur les chances qu'un accord sur un gouvernement d'unité nationale transitoire revitalisé soit conclu. Si le SPLM-IG et le SPLM-IO réussissent à sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent, probablement sous l'effet des pressions exercées par les médiateurs régionaux, la conclusion d'une entente constituera une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Il n'en reste pas moins que les tensions politiques et le risque de reprise des hostilités, bien que réduits, subsisteront. En

6 Par « ancien État de l'Unité », on entend également le territoire compris à l'intérieur des frontières délimitant cet État avant 2015, et il comprend actuellement les États de Reweng et de Liech du Nord et du Sud.

7 MINUSS, « PoC Update », 12 novembre 2019, consultable à l'adresse https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/poc_update_11_novembre_2019.pdf.

8 « SPLM-IO Rejects South Africa's Proposed Arbitration on States' Number », *Sudan Tribune*, 18 janvier 2020.

outre, il est probable que le processus à engager continuera d'être contrôlé par les élites et que toute participation de la société civile ou des millions de Soudanais du Sud qui continuent d'être déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays sera limitée. Il se pourrait aussi que la date limite soit atteinte sans qu'un accord soit conclu, auquel cas il serait probable que le SPLM-IG prenne pleinement le contrôle du gouvernement, ce qui inciterait le SPLM-IO à cesser d'être partie à l'accord politique et à l'Accord revitalisé et entraînerait une reprise du conflit.

Quel que soit le résultat de ce processus, la MINUSS est toujours résolue à offrir ses bons offices pour faciliter la conclusion d'un accord entre les deux parties, au même titre que l'Ouganda et le Soudan, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et les partenaires internationaux.

Hiérarchisation et ordonnancement du mandat de la MINUSS

La plupart des participants ont reconnu que les priorités stratégiques de la MINUSS, exposées dans la résolution 2459 (2019) du Conseil de sécurité, continuent d'être pertinentes. Ils ont été unanimes à reconnaître que la stratégie globale adoptée en vue de charger la MINUSS de soutenir l'Accord revitalisé est toujours pertinente. Compte tenu de la fluidité du processus politique en cours, certains participants ont estimé que les membres du Conseil de sécurité auraient tort d'apporter d'importantes modifications au mandat et ont fait valoir qu'il devait permettre à la mission de réaliser ses priorités stratégiques actuelles d'une manière efficace et efficiente. Certains ont également exprimé des préoccupations au sujet de la stratégie de protection actuellement suivie par la MINUSS, ainsi que de son inaptitude à remédier aux problèmes d'insécurité accrus au niveau local. D'autres ont indiqué que la MINUSS pouvait relever ce défi en ajustant sa programmation dans le cadre du mandat actuel. Certains participants ont fait valoir que la mission devait s'engager plus énergiquement en faveur des droits de l'homme ou soutenir plus fermement le système de justice transitionnelle, mais la plupart ont reconnu que

cela ne nécessitait pas de modifier l'énoncé du mandat. Certains participants ont également encouragé le Conseil de sécurité à prendre en compte les scénarios les plus défavorables qui soient lors de l'élaboration du mandat pour faire en sorte qu'il donne à la mission toute la souplesse d'action dont elle pourrait avoir besoin.

Protection des civils

Les participants ont reconnu la nécessité, pour le mandat, de maintenir fermement l'accent sur la protection des civils tout en transférant les ressources et les activités de programme de manière à réagir à l'évolution de la situation en matière de sécurité. Les efforts déployés par la MINUSS pour assurer la protection des civils sont conçus pour empêcher que des attaques directes ne soient menées sur des sites de protection, plutôt que pour remédier à des problèmes d'insécurité localisés. Les participants ont été unanimes à reconnaître la nécessité d'élargir la portée des efforts de protection au-delà des sites susmentionnés et de promouvoir l'engagement communautaire, et plusieurs approches à envisager à cette fin ont été proposées. Par exemple, une force de maintien de la paix plus mobile, dotée du soutien logistique nécessaire, pourrait effectuer des patrouilles à l'extérieur du périmètre normalement délimité aux abords des sites de protection; on pourrait également envisager de charger les militaires effectuant des patrouilles de fréquenter plus souvent les communautés et de se faire accompagner par des auxiliaires de liaison communautaires au niveau d'officier professionnel. La mise en œuvre de ces approches pourrait donner à la mission la capacité de réagir avec une plus grande souplesse en cas d'actes de violence localisés.

Les participants ont proposé de déployer un plus grand nombre d'agents de maintien de la paix de sexe féminin afin de faciliter davantage la mobilisation au niveau communautaire dans le cadre des efforts de protection des civils. Un participant a toutefois appelé l'attention sur la nécessité d'adopter une approche tenant mieux compte des réalités, ce qui nécessiterait une évaluation initiale de la façon dont la MINUSS intègre les questions de genre à son analyse, ainsi que l'élaboration de méthodes conçues pour combler les lacunes recensées. Au nombre des recommandations plus

précises qui ont été formulées, il convient de mentionner celles qui ont visé à prier les pays fournisseurs de contingents de recruter davantage d'agents de maintien de la paix de sexe féminin et de déployer des unités d'engagement mixtes.

Les participants ont également échangé des idées sur la nécessité de veiller à ce que la stratégie de protection appliquée par la mission soit suffisamment souple pour réagir au cas où, selon le scénario le plus défavorable, l'Accord revitalisé s'effondrerait et où un conflit à grande échelle reprendrait. Notant la probabilité que les demandes de protection n'augmentent fortement dans un tel cas, en particulier à Djouba, ils ont examiné trois solutions possibles. Premièrement, un plus grand nombre de sites de protection pourraient être aménagés à titre préventif, bien que certains participants aient appelé l'attention sur les inconvénients qu'entraînerait l'affectation de ressources importantes à la mise en œuvre de mesures applicables à un scénario ne reposant que sur des hypothèses. Deuxièmement, les équipes de protection des civils pourraient être rendues plus souples et avoir pour mission principale d'accéder à d'importantes zones urbaines telles que Djouba et Leer, qui courraient probablement un plus grand risque de survenue d'affrontements armés. Troisièmement, un participant a lancé un appel en faveur de la mise en place d'un système d'alerte rapide ayant pour fonction principale de signaler les violences politiques. La MINUSS assure le fonctionnement de systèmes d'alerte rapide pour prévoir les risques courus par les civils et les attaques visant le personnel de la mission, mais est dépourvue de moyens d'analyse ciblée du risque de reprise des affrontements, ce qui a été observé en 2016 lorsque l'effondrement de l'Accord revitalisé a pris les responsables de la MINUSS par surprise.

Les participants ont débattu de la question de savoir si les réformes que l'on envisageait d'apporter à la stratégie de protection de la MINUSS devaient être accomplies en modifiant l'énoncé du mandat. Un participant s'est prononcé en faveur d'un renforcement encore plus poussé du libellé relatif aux conflits intercommunautaires et de l'octroi d'un niveau de priorité encore plus élevé à cet aspect, en appelant l'attention sur l'effet positif

qui avait été obtenu en mettant davantage l'accent sur cette question dans le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)⁹. D'autres participants ont estimé que les facteurs qui font actuellement obstacle à une mobilisation communautaire plus forte et à une planification plus efficace des interventions d'urgence sont dus à des problèmes de dotation en effectifs et en ressources, qui pourraient être mieux gérés en procédant à des réformes mises en œuvre au niveau des responsables de la mission.

Appui à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud

Les participants se sont déclarés unanimes quant à la nécessité d'adopter un mandat dont l'énoncé, conçu pour manifester le soutien au processus de paix, ait toute la souplesse voulue compte tenu des incertitudes et de la volatilité caractérisant la situation politique. Il a notamment été suggéré d'introduire des mises en garde supplémentaires telles qu'il serait possible de façonner la stratégie de la mission en continuant de l'adapter pour lui permettre de réagir à différents scénarios. Toutefois, les participants ont également pris note de la nécessité d'éviter d'apporter des modifications importantes à la stratégie globale de soutien à l'Accord revitalisé, et de garder pour point de mire la fourniture de bons offices et d'un soutien technique efficace. Ils se sont en outre félicités que les membres du Conseil de sécurité aient fait front commun en adressant aux dirigeants politiques du Soudan du Sud un message indiquant clairement qu'il était important d'accomplir des progrès immédiats sur la voie de la résolution des questions encore en suspens et de s'engager à former un gouvernement inclusif et à accepter les compromis qui seraient nécessaires à cette fin. En adoptant une position unanime, le Conseil de sécurité pourrait adresser un message fort aux signataires de l'Accord revitalisé, et l'effet de cette démarche pourrait être encore renforcé par le renouvellement du mandat qui aura lieu prochainement.

En ce qui concerne les remaniements à apporter aux activités de programme, les participants ont été

⁹ Résolution 2113 du Conseil de sécurité de l'ONU (30 juillet 2013), document des Nations Unies portant la cote S/RES/2113.

unanimes à reconnaître la nécessité de continuer de soutenir le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et de participer à son fonctionnement, ainsi que d'appuyer les activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée au niveau sous-national. Ils ont reconnu l'importance de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et des efforts de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) en tant que moyens de régler les conflits aux niveaux local et national. Cela a amené certains d'entre eux à proposer de renforcer l'énoncé des dispositions du mandat visant à fournir un soutien technique au gouvernement en vue de la réalisation de ces processus. Certains ont également évoqué la nécessité de prévoir des dispositions obligatoires exigeant explicitement de coordonner les efforts destinés à soutenir les processus de paix aux niveaux local et national. Au nombre des démarches pouvant être entreprises dans le cadre des programmes, il convient de mentionner une mobilisation accrue de la division des affaires civiles en faveur des efforts de médiation locaux, de même qu'une planification et une sensibilisation politique plus intégrées, en tenant compte des résultats de l'analyse des conflits locaux.

Surveillance des violations des droits de l'homme et exécution d'enquêtes à leur sujet

Les avis des participants ont été partagés quant à la nécessité de rendre plus contraignantes les dispositions relatives à la surveillance du respect des droits de l'homme et aux enquêtes à entreprendre à leur sujet dans un contexte où ils continuent d'être violés. Compte tenu des menaces que les groupes armés et les milices communautaires posent pour les droits de l'homme, certains participants ont suggéré que le mandat de la MINUSS lui confère des pouvoirs accrus pour faire en sorte que les auteurs de violations aient à rendre des comptes de leurs actes. Il a notamment été proposé d'accorder plus d'attention au renforcement des capacités des mécanismes de responsabilisation relevant des autorités nationales et à la collecte de renseignements plus détaillés sur les cas de violences sexuelles et sexistes. D'autres participants, tout en

se déclarant en faveur de mesures visant à aider la MINUSS à respecter son engagement de protéger les droits de l'homme, ont lancé une mise en garde en indiquant qu'il était peu probable que des mesures visant à mettre davantage l'accent sur des dispositions plus contraignantes bénéficient du soutien de membres du Conseil de sécurité, et qu'il était à craindre qu'elles aient pour effet de réduire les ressources et le soutien gouvernemental à consacrer à d'autres tâches, au premier rang desquelles la RSS, les mesures de DDR et la surveillance du cessez-le-feu.

État de droit et responsabilisation

Bien que la plupart des participants aient jugé souhaitable que le mandat de la mission continue de porter essentiellement sur le soutien de l'Accord revitalisé et la protection des civils, deux participants ont proposé d'élargir sa portée de manière à remédier aux causes structurelles du conflit, et plus particulièrement à la faiblesse des institutions, en vue de préparer la voie à une transition à long terme vers un système favorisant les efforts de consolidation de la paix. Au niveau local, ils ont recommandé d'augmenter le nombre d'agents formés aux méthodes de renforcement des capacités nécessaires pour faire respecter l'état de droit, en mettant tout particulièrement l'accent sur les tribunaux des États. Ils ont également débattu de la possibilité d'utiliser des équipes spécialisées dans les affaires civiles pour sensibiliser la population au processus de promotion de la vérité et de la réconciliation. Au niveau national, ils ont recommandé que la MINUSS fournisse un soutien technique pour favoriser les réformes constitutionnelles visant à faire régner la justice et promouvoir la réconciliation, en mettant l'accent sur la création d'une cour supérieure. Ces efforts pourraient être facilités en instaurant une coordination plus étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Commission de consolidation de la paix. La majorité des participants ont toutefois mis l'accent sur la nécessité de continuer de concentrer l'attention sur les défis à court terme à surmonter pour former un gouvernement d'unité nationale revitalisé avant d'élargir la portée des dispositions figurant dans le mandat pour aborder des questions exigeant des solutions à long terme.

Conclusion

Bien que la situation globale régnant au Soudan du Sud soit restée stable dans l'ensemble au cours de l'année écoulée, avec des réductions persistantes de la violence politique suite à l'adoption de l'Accord revitalisé, les civils doivent toujours faire face à des problèmes d'insécurité importants et persistants. Si des avancées politiques décisives ne sont pas réalisées au cours des prochains mois, il y aura fort à craindre que les affrontements violents ne reprennent entre les parties. Abstraction faite du processus politique qui doit se poursuivre au niveau national, les problèmes d'insécurité localisés et la faiblesse de la gouvernance continuent d'entraver les efforts de consolidation de la paix à long terme.

Globalement, le mandat de la MINUSS continue d'être pertinent compte tenu de l'environnement politique actuel et de la situation en matière de

sécurité. Il existe toutefois des possibilités de faire en sorte que le libellé des dispositions contraignantes figurant dans le mandat soit tel qu'il permette à la mission de disposer de la souplesse nécessaire pour soutenir l'Accord revitalisé ou, inversement, de faire face à des imprévus en cas de revirement de la situation. Dans le même ordre d'idées, il existe des possibilités d'adapter la stratégie suivie par la mission pour assurer la protection des civils, par exemple en affirmant sa présence dans des zones éloignées des sites de protection et en renforçant la mobilisation communautaire. Bien que ces ajustements aient les meilleures chances d'être menés à bien pour peu que l'on modifie l'énoncé des dispositions du mandat, d'autres pourraient être effectués à l'initiative de la mission ou suite à une mobilisation accrue de la part des États et organisations de la région, d'organismes des Nations Unies et d'importants donateurs participant aux efforts de développement.

L'**INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE (IPI)** est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York ainsi qu'à Vienne (Autriche) et à Manama (Bahreïn).

Le **STIMSON CENTER** est un centre de recherche sur les politiques libre de toute obédience et œuvrant à la résolution des grandes menaces qui pèsent sur la sécurité et la prospérité du monde. Son programme de protection des civils dans les conflits s'assure le concours des décideurs, des praticiens et des collectivités sur le terrain afin de cerner les vides sécuritaires et de mettre au point des stratégies adaptées aux circonstances pour protéger les populations des sociétés déchirées par la guerre.

Le **SECURITY COUNCIL REPORT** a pour mission de promouvoir la transparence et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies. À cette fin : il diffuse des documents d'information objectifs et de haute tenue sur les activités en cours du Conseil et de ses organes subsidiaires ; il réunit les parties prenantes pour approfondir l'analyse des questions dont le Conseil est saisi, ainsi que de ses méthodes de travail et de son fonctionnement ; il encourage la coopération du Conseil avec tous les États membres et avec la société civile ; et il développe la capacité des nouveaux participants à suivre les pratiques et procédures du Conseil à travers des programmes de formation et d'assistance. Indépendant et impartial, le SCR prône la transparence, mais sans prendre position sur les questions dont le Conseil est saisi.



777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA

TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

Freyung 3, 1010 Vienna, Austria

TEL +43-1-533-8881 FAX +43-1-533-8881-11

52-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour

P.O. Box 1467, Manama, Bahrain

www.ipinst.org